

Le Premier Ministre

Paris, le 13 SEP. 2021

Monsieur le Président, *cha. Richard*

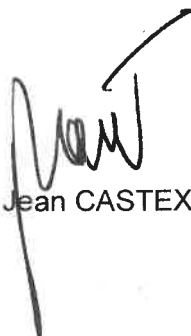
Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, le **deuxième envoi** qui couvre la période comprise entre le **23 et le 29 août 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Amicalement fidèle


Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 2 – du 23 au 29 août 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « *jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi* ».

Le présent document établit un **deuxième point d'étape** (du 23 au 29 août 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

1 - Approche proposée

Le passe sanitaire, preuve de vaccination complète ou d'un test récent, doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, l'est désormais début août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises¹. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

¹ A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement².

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par cartes bancaires CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est égal ou supérieur à 12 ans
Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 21 juillet

Les dépenses par cartes bancaires ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par cartes bancaires en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

² À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par cartes bancaires (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est dans la plupart des secteurs supérieur à celui d'avant crise à la même période.

Concernant les dépenses dans les clubs et activités sportives, ainsi que dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction, elles se sont redressées de respectivement 12 pt et 8 pt (semaine du 2 au 8 août) puis de respectivement 12 pt et 17 pt (semaine du 9 au 15 août). Alors qu'on observe une **atténuation de l'effet rebond les semaines du 16 au 22 août puis du 23 au 29 août** pour les clubs et activités sportives (-14 pt après -5 pt), les dépenses dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction évoluent en dents de scie (+16 pt après -7 pt). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019** et au-dessus de leur niveau durant la période de référence pour les aquariums/zoos/parcs d'attraction.

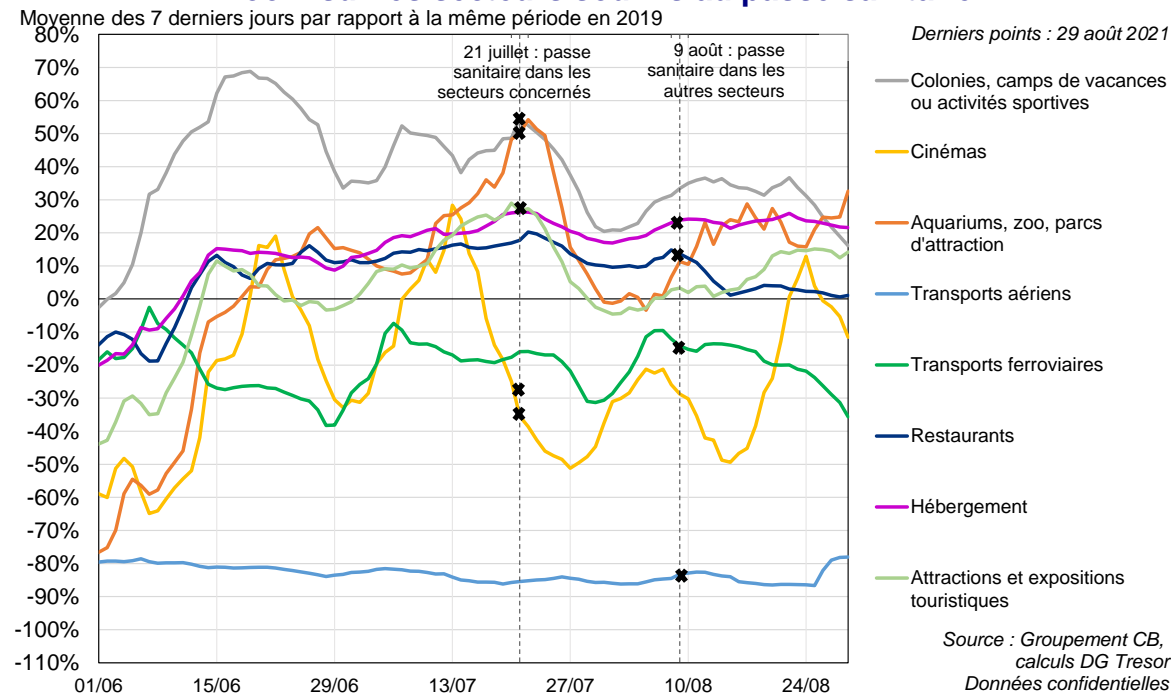
Concernant le **cinéma**, alors que les dépenses par cartes bancaires avaient progressé de 21 pt par rapport à la même période en 2019 sur les deux semaines qui ont suivi le début de l'application du passe sanitaire, elles ont fortement **rechuté lors de la semaine du 9 au 15 août à -49 %** par rapport à la même période en 2019 (soit un niveau encore plus bas que les -47 % observés la semaine de l'entrée en vigueur du passe sanitaire), **avant de rebondir nettement la semaine du 16 au 22 août (+50 pt à +1 % du niveau de la même période en 2019)** ; sur la semaine du 23 au 29 août, **elles sont en repli (-13 pt)** et repassent en-dessous du niveau à la même période en 2019 (-12 %) **mais restent au niveau de la période de référence pré-passe sanitaire (-11 %).**

Le **rebond des dépenses par cartes bancaires** suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions.

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Quant aux secteurs concernés par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août (notamment restauration et transport), les données disponibles **pour la semaine du 23 au 29 août indiquent un léger repli des dépenses par cartes bancaires dans la restauration** (-3 pt entre la semaine du 23 au 29 août et celle du 16 au 22 août, après +1 pt) **alors que les dépenses baissent de façon plus marquée dans les transports** (-8 pt sur la même période). Les **dépenses en restauration évoluent à 3 % au-dessus de leur niveau de la même période en 2019** ; à l'inverse, les dépenses en transport sont 20 % inférieures à leur niveau de la même période en 2019.

Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire



Total des dépenses par cartes bancaires

Alors que les dépenses totales par cartes bancaires, tous secteurs confondus, étaient stables lors des semaines du 2 au 8 août et du 9 au 15 août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, **elles ont baissé de 5 pt** lors de la semaine du 16 au 22 août **puis de 6 pt** la semaine du 23 au 29 août, **tout en demeurant supérieures +7 % au niveau de 2019** à la même période.

Remontées des organisations professionnelles (au 30 août)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture

vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, **dans le champ de la culture**, les évolutions sont très différentes selon les secteurs. Les données remontées, issues directement des billetteries consolidées par le CNC, montrent que les cinémas enregistrent des pertes importantes depuis la mise en place du passe sanitaire (recul des entrées hebdomadaires de -47% la semaine 29 (du 19 au 25 juillet), légère amélioration (-36% la semaine 33 (du 16 au 22 août), plus prononcée (-16 %) la semaine 34 (du 23 au 30 août), mais nouvelle baisse conséquente (-31 %) la semaine 35 (du 30 août au 5 septembre)). Ces données, effectives, montrent une forte convergence avec les données de carte bleue à l'exception de la semaine du 16 au 22 août sans que l'on puisse disposer d'explications à ce stade. Les établissements publics patrimoniaux (panel comprenant 13 musées nationaux et 5 monuments nationaux), enregistrent une forte baisse la première semaine de mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet), pour une fréquentation qui était en retrait de 49% les deux premières semaines de juillet par rapport à la période en 2019. Cette baisse se prolongent les semaines suivantes (-52% semaine 30 ; -45% semaine 31 ; -45% semaine 32 ; -49% semaine 33 ; et -54 % semaine 34). La baisse de fréquentation de ces grands musées et sites patrimoniaux ne semble ainsi pas affectée par la mise en place du passe sanitaire, mais par la forte diminution des touristes étrangers. Enfin, les données remontées à ce stade pour les monuments privés (20 sites gérés par deux opérateurs privés) laissent penser que la mise en place du passe sanitaire serait venue freiner une fréquentation plus dynamique mi-juillet qu'elle ne l'avait été en 2019 (écart moyen de -19 points semaines 30 à 32), même si la situation est très différentes selon les sites et les territoires.
- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire** et citent au contraire les effets positifs permettant **de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Se classent dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui se reprennent en août.

Tableau – évolution des dépenses par cartes bancaires³

Secteurs (établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)	Date de mise en place du passe sanitaire	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 19 au 25 juillet	Du 26 juillet au 1 ^{er} août (b)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Intervalle de variation au cours de la période de référence [semaine la plus basse-semaine la plus haute]	Différence entre la dernière semaine et la période de référence (f - a)	Juillet 2021 (en écart à 2019)
		en écart à la même période en 2019									
Services de transport	9 août	-19%	-12%	-19%	-6%	-7%	-12%	-20%	[-15% ; -27%]	-1	-16%
<i>dont transports aériens</i>	9 août	-83%	-84%	-86%	-85%	-84%	-86%	-78%	[-82% ; -86%]	5	-85%
<i>dont transports ferroviaires</i>	9 août	-22%	-17%	-29%	-12%	-14%	-20%	-36%	[-14% ; -34%]	-14	-20%
Restauration (y.c. cafés, bars, discothèques, restauration collective)	9 août	16%	19%	11%	17%	5%	6%	3%	[18% ; 13%]	-13	16%
Aquariums, zoos, parcs d'attraction, cirques	21 juillet	22%	38%	-1%	7%	24%	17%	33%	[34% ; 10%]	11	23%
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21 juillet	31%	42%	14%	26%	38%	33%	19%	[36% ; 25%]	-12	32%
Cinémas	21 juillet	-11%	-47%	-31%	-26%	-49%	1%	-12%	[8% ; -20%]	-1	-21%
Attractions touristiques et expositions	21 juillet	11%	16%	-5%	3%	3%	14%	14%	[24% ; -1%]	3	12%
Total des montants payés par CB (secteurs présentés)	/	0%	9%	0%	10%	6%	3%	-3%	[4% ; -3%]	-3	3%
Total des montants payés par CB (tous secteurs confondus)	/	9%	9%	10%	18%	18%	13%	7%	[16% ; 2%]	-2	8%

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (cartes bancaires CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues

³ Les nombres en gras correspondent aux dépenses par cartes bancaires dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par cartes bancaires, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration).

- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.*

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

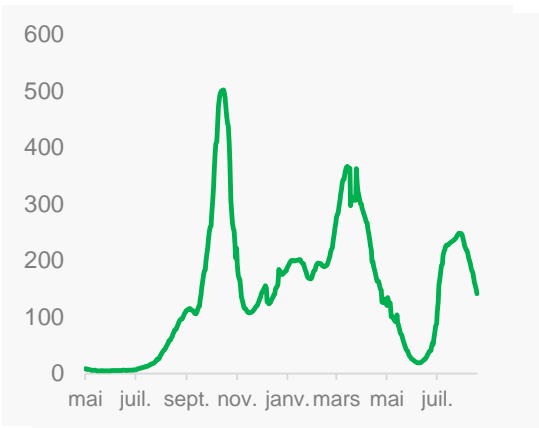
Rapport des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19

8 septembre 2021

SYNTHÈSE : situation épidémiologique nationale

À noter :

La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques se poursuit et s'accélère, mais le taux d'incidence reste élevé (141,0) sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 2,5% (-0,4 pt) et le taux de reproduction effectif à 0,85.

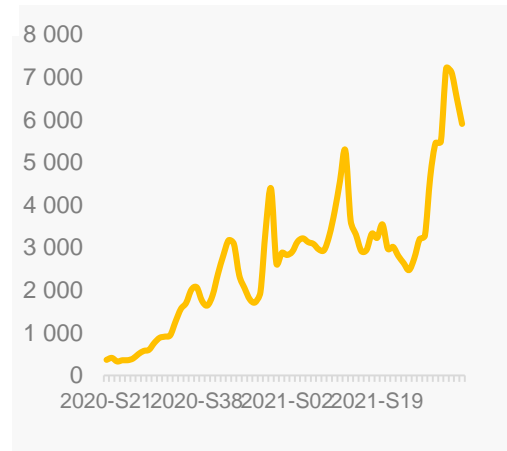


Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

128,0 (-24,1%)

Nombre de nouveaux cas (moyenne sur 7 j) :

11 519 (-24,7%)

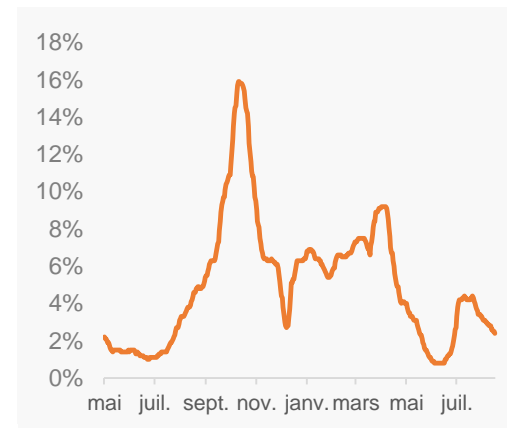


Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

5 761,8 (-11,8%)

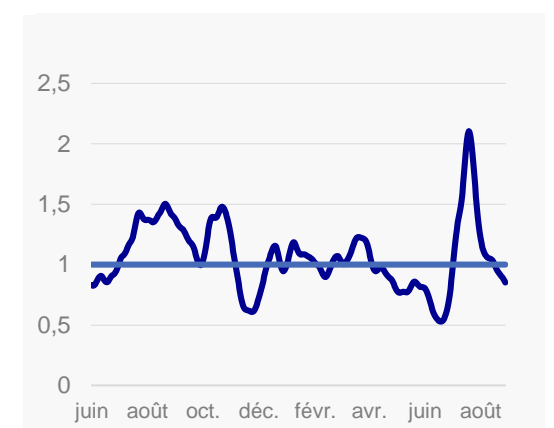
Nombre de tests réalisés (sur 1 semaine) :

4,5M



Taux de positivité :

2,3% (-0,6pt)



Taux de reproduction effectif (Reff) :

0,79 (-0,4 pt)

En semaine 34, le taux d'incidence recule ou se stabilise dans toutes les classes d'âge

À noter :

En S34, le taux d'incidence était en diminution dans toutes les classes d'âge, excepté chez les 0-9 ans où il reste stable. Les taux les plus élevés concernaient les 20-29 ans (TI de 306) et les 30-39 ans (TI de 271).

Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 23

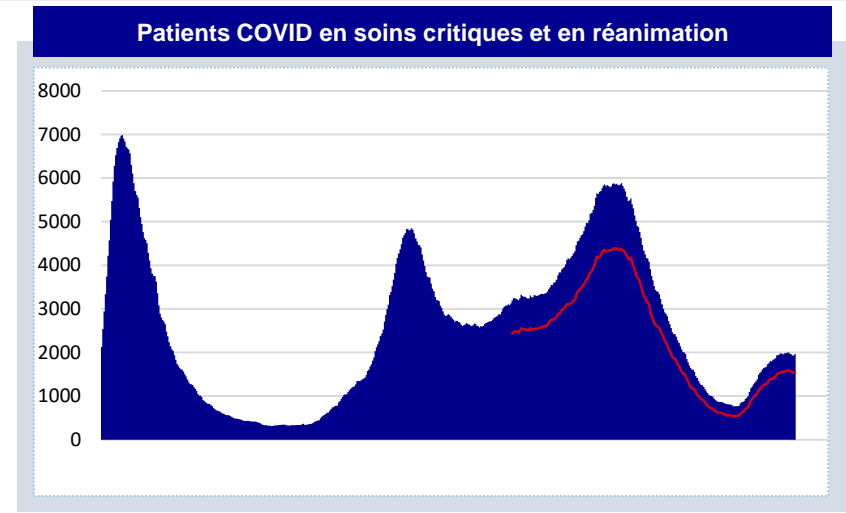
21	17	12	11	12	19	46	77	119	137	129	110	90 ans et +
15	9	8	7	8	17	33	51	75	89	83	73	80-89 ans
15	9	8	7	10	19	39	62	83	94	91	80	70-79 ans
20	14	10	11	14	28	57	87	111	125	113	92	60-69 ans
34	20	16	17	26	56	108	156	184	193	170	138	50-59 ans
48	28	21	24	36	83	160	225	258	267	238	196	40-49 ans
54	33	26	35	58	141	277	343	365	378	328	271	30-39 ans
66	41	36	66	117	310	618	581	509	493	403	306	20-29 ans
63	35	26	36	64	156	292	333	330	339	297	242	10-19 ans
27	15	11	10	13	27	59	90	110	128	130	130	0-9 ans
40	24	19	25	41	98	193	227	238	247	217	179	Tous âges
S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	



L'amélioration récente des indicateurs épidémiologiques en Métropole commence à se traduire dans la tendance hospitalière

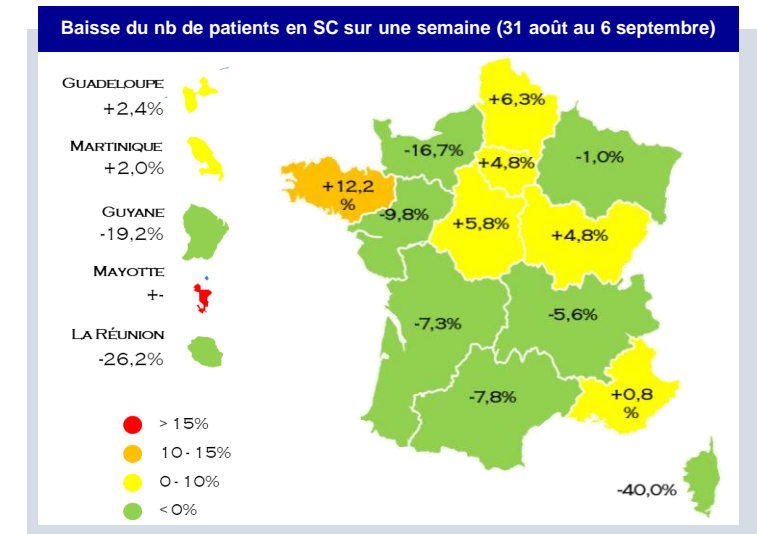
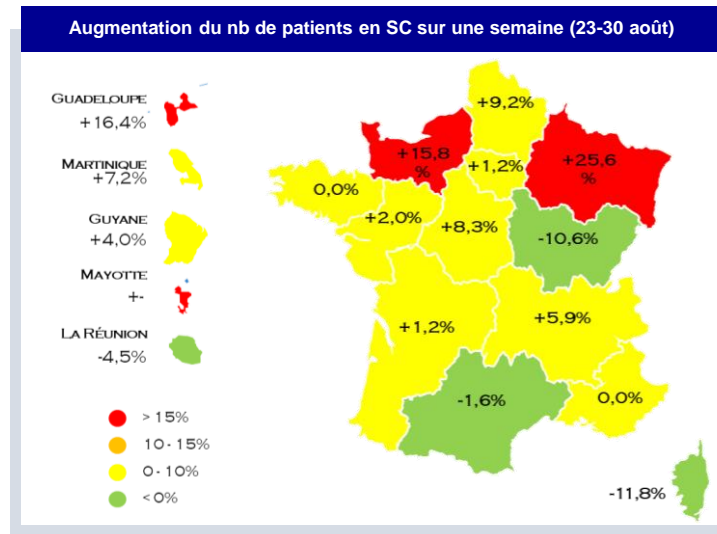
Au niveau métropolitain : le volume total de patients COVID en soins critiques a amorcé une légère décline la semaine dernière.

- Au 6 septembre, on dénombrait 1961 patients COVID+ en soins critiques (+32 sur 24h, -31 sur 7 jours glissants) ;
- 4 751 patients COVID et non COVID étaient pris en charge en réanimation (au 31 août) ;
- 5 477 lits de réanimation étaient installés au 31 août ; le volume de lits déployé a augmenté de 39 lits au cours des 7 derniers jours ;
- Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 86,7% des capacités déployées au 31 août, réparties également sur le territoire.



En métropole, à l'exception de la Bretagne, l'ensemble des régions métropolitaines connaissent une stabilisation, voire une décline, de leur nombre de patients COVID+ en soins critiques au cours des 7 derniers jours.

- **Hausses nettes (>10%) :** Bretagne (+12,2%)
- **Décruces nettes (<-10%) :** NOR (-16,7%) et PDL (-9,8%)



Aux Antilles, les indicateurs épidémiologiques poursuivent leur baisse mais restent toutefois à un niveau très élevé



Martinique

Les indicateurs poursuivent leur diminution :

- Le TI est de 438 (diminution du taux d'incidence de l'ordre de 33,5% par rapport aux 7 jours précédents)
- Le TP est désormais de 9,5% ;
- Le Reff est à 0,73 ;
- Le variant delta est majoritaire sur les résultats de criblage

460 décès rapportés dans SI-VIC depuis le début de l'épidémie. Au 1^e septembre, le nombre total de décès enregistrés depuis l'émergence de la Covid-19 est de 443 dont 78,8 % (349) sont survenus au cours de la 4^e vague.



Guadeloupe

- La diminution des indicateurs virologique se poursuit dans un contexte de baisse du recours au dépistage :
- Le TI est de **580,6** (diminution d'environ 49% sur 7 jour) ;
- Le TP est à 10,5% ;
- Le Reff est à 0,63 ;
- Le variant Delta reste majoritaire ;
- Décès hospitaliers cumulés sur 7 jours glissants (du 24/08 au 30/08 rapportés dans SI-VIC) : 81.

Les indicateurs sont en diminution à Saint-Martin et Saint-Barthélemy mais la situation est toujours élevée à Saint-Martin ce qui justifie le maintien des mesures de freinage sur ce territoire.

Envoi de renforts

A date, près de **1500 renforts sont partis vers les Antilles** depuis la métropole (**747 vers la Guadeloupe et 751 vers la Martinique**) pour armer les lits de réanimation. Les derniers renforts sont partis le 1^{er} septembre pour assurer la relève : 198 personnes en Martinique et 232 en Guadeloupe

Couverture vaccinale

Martinique : au 31 août, la couverture vaccinale en schéma complet pour la population adulte est de 25% et de 22,6% en population générale

En Guadeloupe et dans les Iles du Nord, le taux de schémas vaccinaux complet est de 25,7%:

Une très forte mobilisation nationale pour les Antilles (1) : augmentation du capacitaire de +290%

Local :

- Activation des **plans blancs et plans ORSAN** des établissements de santé ;
- **Rappels de personnels** en congés ;
- **Déprogrammation** quasi-totale des activités programmées ;
- Assignation de professionnels, réquisitions de soignants notamment du privé ;
- Les plans de **montée en charge de chaque territoire ont été revus** pour anticiper la prise en charge d'un volume de patients en soins critiques jamais atteint aux Antilles.

National :

Mobilisation de la réserve sanitaire (environ 40 personnels par rotation sur chaque territoire depuis fin juillet) ;

Renforcement des équipes de réanimation de Martinique grâce au module de l'EMR-SSA ;

Activation de la réserve nationale via un système de réquisition volontaire ;

Le réseau national de l'urgence médico-psychologique est lui aussi mobilisé en soutien des familles endeuillées, des équipes hospitalières et des renforts.



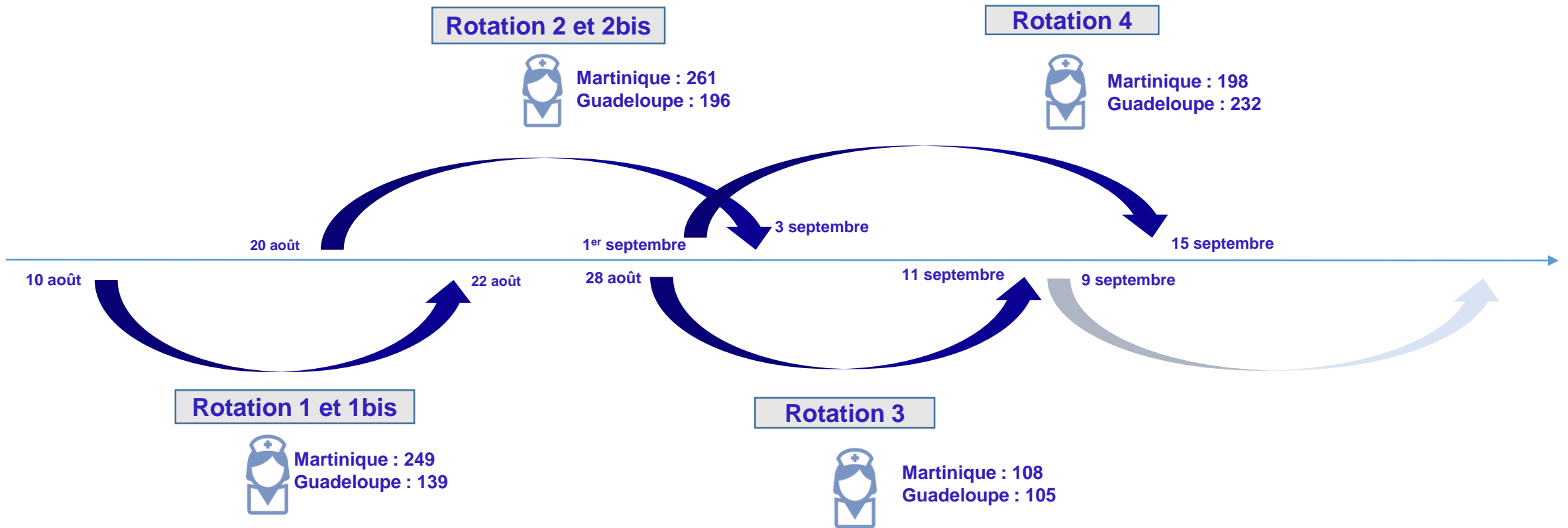
En Martinique, l'ensemble des leviers activés ont permis d'augmenter le capacitaire disponible en soins critiques de l'ordre de 295% par rapport au capacitaire initial (35 lits initialement vs 138 actuellement).



En Guadeloupe, le capacitaire disponible en soins critiques a augmenté de 290% (33 lits initialement vs 129 actuellement).

Une très forte mobilisation pour les Antilles (2) : envoi de 1500 renforts

La solidarité nationale et la forte mobilisation des ARS de métropole a permis **une mobilisation sans précédent** des personnels de santé. Il a ainsi été mis en place 4 rotations depuis le 10 août au profit de l'arc Antillais et de la Polynésie Française.



Au total : 1 488 renforts ont été déployés aux Antilles depuis le 10 août.

Une très forte mobilisation pour les Antilles (3) : accélération du pont aérien avec la métropole (142 évacuations sanitaires depuis le 31 juillet)

Jour (local)	Date de départ (local)	Régions de départ	Régions d'arrivée	Statut	Nombre de patients	Nombre cumulé	Profil	Vecteurs	Médicalisation
samedi	31/07/2021	Martinique	Ile de France	terminé	3	3	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
jeudi	05/08/2021	Guadeloupe	Ile de France	terminé	2	5	Réa NON covid	Vol Commercial	SAMU 971
vendredi	06/08/2021	Martinique	Ile de France	terminé	2	7	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
samedi	07/08/2021	Guadeloupe	Ile de France	terminé	2	9	Réa NON covid	vol commercial	SAMU metropole
lundi	09/08/2021	Guadeloupe	Ile de France	terminé	1	10	Réa NON COVID	Vol Commercial	SAMU 971
jeudi	12/08/2021	Guadeloupe	Ile de France	terminé	3	20	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
samedi	14/08/2021	Martinique	Ile de France	terminé	6	32	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU metropole
mardi	17/08/2021	Martinique	Ile de France	terminé	3	35	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
mercredi	18/08/2021	Guadeloupe	Ile de France	terminé	8	47	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU metropole
samedi	21/08/2021	Martinique	IDF	terminé	3	56	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
lundi	23/08/2021	Guadeloupe	IDF	terminé	10	66	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
jeudi	26/08/2021	Guadeloupe	IDF	terminé	2	70	Réa COVID	FALCON (ISOS)	ISOS
jeudi	26/08/2021	Martinique	IDF	terminé	10	80	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
dimanche	29/08/2021	Guadeloupe	IDF	terminé	12	94	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
mercredi	01/09/2021	Martinique	IDF	terminé	12	106	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
vendredi	03/09/2021	Guadeloupe	IDF	Terminé	12	118	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
dimanche	05/09/2021	Martinique	IDF	terminé	12	130	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole
mardi	07/09/2021	Guadeloupe	IDF	programmé	12	142	Réa COVID	A350 Air Caraïbe	SAMU métropole

Polynésie française : saturation des capacités hospitalières et poursuite du renfort



Situation épidémiologique et hospitalière

- La situation sanitaire demeure particulièrement dégradée avec une saturation des capacités hospitalières malgré l'envoi de très nombreux renforts humains et matériels. Le virus circule sur l'ensemble des archipels ;
- Les indicateurs épidémiologiques ne sont plus correctement suivis par le territoire, en raison d'un déport des ressources disponibles sur la prise en charge des patients et la vaccination. De même, les données hospitalières ne sont par ailleurs plus transmises le week-end. Le MSS a signalé cette difficulté qui est de nature à complexifier le pilotage et nuire à l'anticipation des besoins ;
- Il est par ailleurs difficile d'estimer si le pic épidémique a ou non été franchi. Toutefois, le Haut-Commissariat estime que le pic épidémique de contaminations pourrait se situer aux alentours du 15 août, avec un pic des admissions hospitalières aux alentours du 18 août, et un pic des entrées en réanimation au 25 août.
- **Au 05/09 on comptabilise 346 patients hospitalisés (dont 246 au CHPf et 100 en établissements périphériques). On comptabilise 48 patients en réanimation COVID sur l'ensemble des lits de réanimation du CHPf.**

Données au 03/09 :

Compte-tenu de l'évolution rapide de la pandémie, le personnel de santé sera mobilisé en priorité sur la charge des patients et sur la vaccination



*Patients nécessitant des soins intensifs

Campagne vaccinale

La campagne de vaccination s'intensifie avec l'adoption le 23 août 2021 de la loi vaccination Pays visant à étendre l'obligation vaccinale. En conséquence, il est prévu une augmentation du nombre de doses allouées à la Polynésie française

Mesures de freinage

Les mesures de freinage ont été à nouveau renforcées à compter du 23 août 2021. Elles permettent de réduire au maximum les activités et les déplacements dans les zones les plus touchées par la progression du variant delta. Elles ont été prolongées jusqu'au 20 septembre.

Polynésie française : envoi de matériel et important renfort humain (183 renforts envoyés à date)

Envoi de matériel



- Du matériel de dépistage a été envoyé mi-août et des équipements de protection individuelle sont également en cours d'envoi ;
- Un renfort en médicaments de réanimation a été sollicité le 14 août par la Polynésie française et 300 UCD de cisatracurium 150 mg issus du stock Etat ont été livrés le 18 août au territoire. Parallèlement le MSS a facilité l'envoi de médicaments de réanimation issus du stock Etat depuis Wallis et Futuna vers la Polynésie française;
- La Polynésie française a également sollicité 40 concentrateurs 20 l/min au profit des établissements périphériques des îles les plus éloignées et 400 concentrateurs 5 l/min. Le MSS a d'ores et déjà fourni 32 concentrateurs d'oxygène 5L/min et priorisé l'envoi de plusieurs concentrateurs acquis par le territoire.
- Des échanges techniques ont été organisés entre le CHPf et le CCS. des matériels biomédicaux sont en cours de sourcing par le MSS (ventilateurs de réanimation, poussettes seringueuses électriques, ventilateurs de transport et appareils d'hémodiafiltration), qui permettront au CHPf d'armer de nouveaux lits de réanimation (cible à 63 lits).

Envoi de renforts



- Dès le 8 août les autorités locales en Polynésie française ont sollicité le Gouvernement français pour bénéficier de l'intervention de la réserve sanitaire : **mi-août deux contingents successifs de la réserve sanitaire nationale (28 professionnels de santé) sont arrivés sur place** ;
- Un nouveau besoin de renfort a été exprimé le 25 août : le MSS a alors lancé un appel à la solidarité nationale pour venir en soutien des équipes hospitalières de Polynésie française – **le 1^{er} septembre un nouveau contingent de 86 professionnels de santé** (36 réservistes sanitaires et 50 professionnels projetés par le ministère chargé de la santé) a été projeté en appui du territoire polynésien ;
- **le 3 septembre, ce sont 69 nouveaux renforts qui ont été projetés** : 64 réservistes sanitaires et 5 professionnels issus du réseau national de l'urgence médico-psychologique.

➔ Depuis le 8 août 183 renforts ont été envoyés en Polynésie française

Quel que soit l'âge, bien plus de tests positifs et d'entrées hospitalières parmi les non-vaccinés

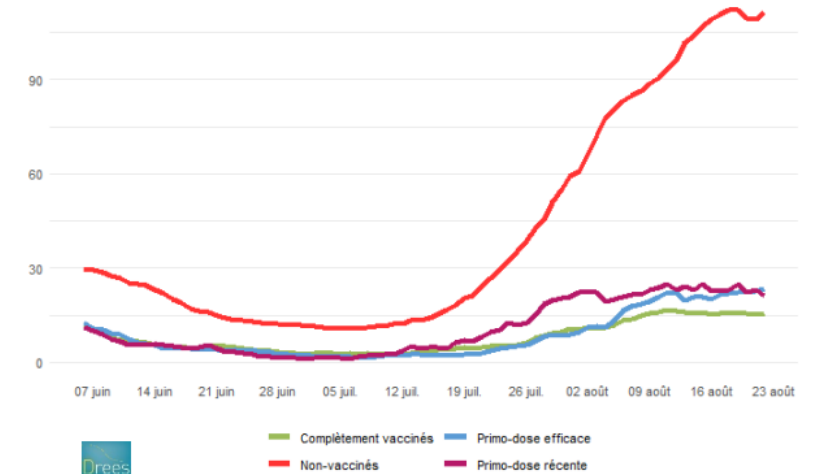
Les entrées en soins critiques pour un million de personnes sont dix fois moins importantes

- Entre le 16 et le 22 août, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants non-vaccinés s'élève à 405, alors qu'il n'est que d'un peu plus de 50 pour 100 000 habitants vaccinés. **Il y a ainsi près de 8 fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées** que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.
- Parmi les personnes entrées à l'hôpital entre le 16 et le 22 août 2021 dont un test RT-PCR positif a pu être identifié dans SI-DEP, 80 % des admissions en soins critiques et **76 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non vaccinées, alors que les patients complètement vaccinés en représentent respectivement 14 % et 18 %.**
- Pour les décès, ces ratios s'élèvent à 72 % pour les personnes non vaccinées et 24 % pour les personnes complètement vaccinées.
- Après une hausse vive et continue des entrées hospitalières en juillet, les entrées en soins critiques de patients non vaccinés pour lesquels un test RT-PCR positif a été identifié ne progressent guère plus : elles atteignent 34 patients pour 1 million de non-vaccinés entre le 16 et le 22 août après 31 la semaine précédente. Durant la même période, les entrées en soins critiques de patients complètement vaccinés ont également un peu augmenté mais leur niveau n'atteint que 3,4 entrées pour 1 million de personnes complètement vaccinées.
- **Ainsi à taille de population comparable, il y a 10 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés.**

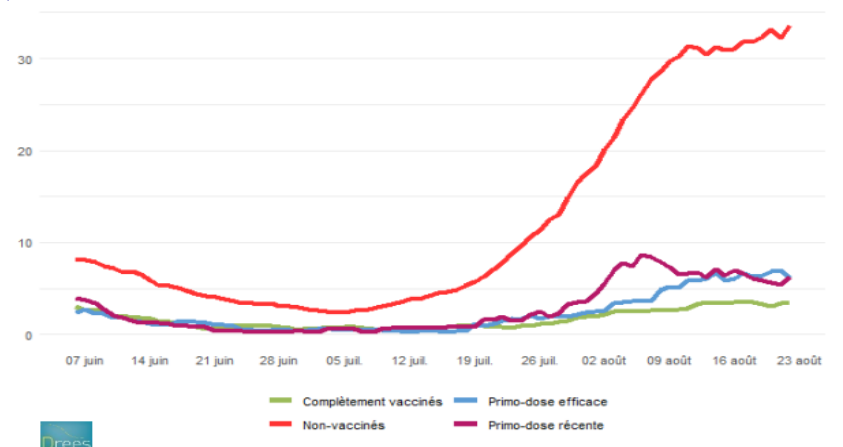
Légère accalmie de l'épidémie dans les régions méditerranéennes

- Durant cette troisième semaine d'août les entrées en soins critiques pour 1 millions de non-vaccinés restent à des niveaux importants bien que certaines régions voient leurs admissions de personnes non vaccinées se stabiliser, voire diminuer.
- En Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'entrées augmente, il est passé de 17 à 28 en quelques jours. Ce chiffre est stable en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Occitanie tandis qu'il est en baisse en Corse et en Ile-de-France.

Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



Entrées en soins critiques pour 1 million d'habitants selon le statut vaccinal



Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France lors de la 4ème vague n'est plus corrélé au taux d'incidence

À noter :

On compte depuis le 1er juillet 2021 3672 décès en France. Sur le même intervalle de temps (68 jours) pendant le pic de la vague automnale (1er octobre au 7 décembre 2020, 2ème vague), 17 033 personnes étaient décédées.

Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

